



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/445  
19 septembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Point 65 de l'ordre du jour provisoire\*

### TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Lettre datée du 12 septembre 1995, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration ci-jointe du Ministère des affaires étrangères de la Malaisie, publiée le 8 septembre 1995, concernant la décision de la France de reprendre ses essais nucléaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration ci-jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) S. THANARAJASINGAM

---

\* A/50/150.

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Malaisie,  
publiée le 8 septembre 1995, concernant les essais nucléaires  
français sur l'atoll de Mururoa dans le Pacifique Sud

1. C'est avec indignation que la Malaisie a appris que la France a procédé, le 6 septembre 1995, à un tir nucléaire sur l'atoll de Mururoa dans le Pacifique Sud malgré la vague de protestations et les appels qui lui ont été lancés pour l'exhorter à faire preuve de retenue.
2. La Malaisie condamne ce tir et demande à la France de s'abstenir de procéder à d'autres essais, conformément à l'engagement qu'elle a pris avec les autres États dotés d'armes nucléaires, lors de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation qui a eu lieu récemment à New York.
3. La Malaisie s'oppose à ce que tout État doté d'armes nucléaires procède à des essais nucléaires; les essais nucléaires effectués récemment par la France ainsi que par la Chine la consternent donc au plus haut point.

-----